



## Dalle de notre extension collée au mur de clôture des voisins

-----  
Par Tweeny12

Bonjour,

L'année dernière, nous avons fait réaliser (via architecte et artisan) une extension à notre maison jusqu'en limite de propriété.

Au niveau de cette limite de propriété se trouve le mur de clôture de notre voisin (mur privatif), qu'il a souhaité conserver mais les fondations de ce murs dépassaient d'une dizaine de centimètre chez nous, elles ont donc dû être grattées et comme nous avons dû faire un vide sanitaire nous avons creusé bien plus profond que les fondations de ce mur de clôture.

Alors, quand notre maçon a coulé la dalle du RDC, il a collé celle-ci au mur de clôture afin de le soutenir et de le renforcer (sans nous demander notre avis et nous pensions que cela se faisait) .

Mais aujourd'hui, suite à des discussions tendues avec nos voisins pour d'autres raisons, ils nous ont dit que notre extension n'était pas réglementaire du fait que cette dalle soit collée (sans y être fixée, ni appuyée, je précise) à leur mur.

Nous nous inquiétons un peu et souhaitons savoir si ils peuvent se retourner contre nous (sachant que nous ne sommes pas responsables), que risque t-on ? Peuvent-ils nous imposer de modifier l'extension (chose impossible) ?

Merci par avance pour votre aide et pour vos réponses